

COLIS POSTAUX.

Le trafic des colis postaux à l'intérieur du pays.

Le service des colis postaux de 5 kg et moins à l'intérieur du pays qui avait été suspendu pendant l'occupation, n'a pu être rétabli dès la libération pour des raisons d'ordre technique et, notamment, à défaut de moyens d'acheminement suffisants. En effet, l'économie de ce trafic repose essentiellement sur un transport accéléré permettant la livraison des colis aux destinataires au plus tard le lendemain du jour de l'acceptation avant 13 heures. On conçoit aisément les difficultés que présente une telle organisation puisqu'il s'agit de desservir tout le pays, même les villages et hameaux les plus éloignés, isolés souvent de tout moyen de communication. Ce but ne peut être atteint que grâce à un système d'acheminements soigneusement étudiés de concert avec la Poste et avec les Vicinaux dont la collaboration est indispensable.

Les résultats obtenus jusqu'à présent sont très satisfaisants et le colis postal est en voie de retrouver la faveur dont il jouissait avant la guerre.

C'est dans l'immense hangar aux marchandises de la station de Bruxelles-Midi, situé le long de la rue de France, que s'effectuent le triage et la répartition des colis postaux acceptés dans les gares et bureaux de poste de l'agglomération bruxelloise et de ceux qui, acceptés dans les autres stations du pays, doivent, pour des raisons de célérité, transiter par Bruxelles.

A l'entrée du hangar, la "pieuvre" transporteur-répartiteur entraîne et distribue les colis dans 12 directions différentes au moyen de courroies et d'un anneau mobile. L'engin est équipé de 14 moteurs électriques dont la commande est faite aussi bien du poste central de répartition que du bras qu'ils actionnent.

De là, les marchandises sont véhiculées à travers tout le hangar sur des trains de tricycles remorqués par des tracteurs électriques dont la silhouette trapue est familière à tous les usagers de nos grandes gares. A l'autre extrémité du hangar, une batterie de monte-charges élève les tricycles chargés jusqu'au niveau des quais soit à plus de 6 mètres de hauteur. Malgré leur forte capacité, qui permet à certains de ces engins d'emporter les tracteurs électriques eux-mêmes soit une charge de 3.000 kgs, ces monte-charges ne suffiraient pas encore à absorber le tonnage total que doit débiter cette installation.

Aussi sont-ils flanqués de trois plans inclinés où des chaînes de traînage actionnées elles aussi à l'électricité, accrochent et emmènent les tricycles chargés jusqu'au niveau des quais où les colis sont chargés sur wagon.

Tous ces engins détériorés ou démontés au cours de l'occupation ont été remontés et révisés par priorité afin d'assurer avec rapidité et sécurité la manutention des petits colis confiés au rail.

Ces installations de triage et de répartition où transitent le plus grand nombre des colis postaux, ont manipulé en octobre 148.260 colis, en novembre 220.673 colis et en décembre 283.025 colis.

Rappelons que les prix de transport sont les suivants :

colis jusqu'à 1 kg =		8 frs
colis de plus de 1 kg jusqu'à 3 kg =		10 frs
" " " " 3 kg	" 5 kg =	12 frs.